
COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 29 Aout 2020

Journée internationale des victimes de disparitions forcées: 30 août.

Des milliers de personnes ont disparu au Sri Lanka depuis les années 1980. Une étude réalisée en 1999 par les Nations Unies a révélé que Sri Lanka comptait le deuxième plus grand nombre de disparitions au monde et que 12 000 Sri-lankais avaient disparu après avoir été détenus par les forces de sécurité sri-lankaises.

En 2003, la Croix-Rouge a déclaré avoir reçu 20 000 plaintes pour disparition au cours de la guerre civile sri-lankaise, dont 9 000 avaient été résolues, mais les 11 000 restantes faisaient toujours l'objet d'une enquête.

En mai 2009, à la fin de la guerre, près de 18 000 se sont rendus à l'armée sri-lankaise, la plupart avec le témoignage de membres de leur famille.

Après la fin de la guerre en mai 2009, plusieurs centaines ont encore été fait disparaître.

Après avoir attendu pendant des années à rechercher les membres de leur famille fait disparus en remettant les membres de leur famille à la fin de la guerre, les familles tamoules des disparus ont commencé une manifestation sans arrêt à partir du 21 février 2017, avec un rassemblement appelant les Nations Unies à faire en sorte que justice soit rendue et le sort de leurs proches est déterminé.

Les familles de ces victimes ont commencé leur manifestation à Kilinochchi, au Sri Lanka, il y a plus de 1200 jours en 2017 et ont veillé constamment depuis, exigeant des réponses du gouvernement, des Nations Unies et de la communauté internationale. Pendant cette période au moins 73 membres de la famille sont morts à la recherche de la vérité.

Jusqu'à aujourd'hui «Les familles des disparus »du Sri Lanka ont passé des années à attendre des réponses, mais avec le retour d'une politique de nationalisme bouddhisme au pouvoir, les forces de sécurité les menacent de renoncer à leurs revendications de vérité et de responsabilité»,

Ils sont nommés les officiers militaires à des postes supérieurs dans toutes les agences gouvernementales et civiles. Ils ont gracié et libéré des officiers de l'armée qui ont été jugés et envoyés dans des prisons, où d'autres prisonniers politiques tamouls sont toujours dans les prisons attendant des jugements et certains sans être traduits en justice.

Leur protestation se produit malgré une répression croissante de la dissidence par le gouvernement nationaliste cinghalais-bouddhiste. Ils ont également publié une série de demandes, notamment: la publication de toute information sur tous les prisonniers politiques actuellement détenus, des informations sur tous ceux qui ont été enlevés et / ou maintenus dans des camps de réfugiés avant et après la guerre, et

la libération immédiate de tout prisonnier actuellement être détenu.

Le retrait unilatéral du Sri Lanka de la Résolution 30/1 est un rejet clair des droits de l'homme et de la responsabilité et témoigne d'un mépris total pour l'ONU, le CDH, le Groupe central du CDH, les États membres de l'ONU et la communauté internationale.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies a déclaré:

«Je passe à notre mise à jour sur Sri Lanka, HRC / 43/19, évaluant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme. Je regrette que le nouveau gouvernement ait annoncé une approche très différente des engagements précédemment pris dans la résolution, ce qui risque de faire reculer les efforts visant à faire progresser la réconciliation, la responsabilité et les droits de l'homme.

«Le problème fondamental demeure que le Sri Lanka n'a toujours pas abordé l'impunité pour les violations passées, ni entrepris les réformes du secteur de la sécurité nécessaires pour s'attaquer à leurs moteurs et à leurs facilitateurs. Les barrières systémiques qui continuent d'exister au sein du système de justice pénale demeurent un obstacle à une véritable justice. Les processus nationaux n'ont toujours pas permis de rendre des comptes dans le passé et je ne suis pas convaincu que la nomination d'une autre commission d'enquête fera progresser ce programme. En conséquence, les victimes restent privées de justice et les Sri Lankais de toutes les communautés n'ont aucune garantie que les anciennes violations des droits de l'homme ne se reproduiront pas. «J'exhorte le Conseil à rester attentif à cette situation en termes de prévention et à explorer toutes les voies possibles pour faire progresser la responsabilité.»

La participation internationale est cruciale pour que tout processus de responsabilisation au Sri Lanka ait de la crédibilité et obtienne une mesure de justice pour les victimes. Mais sous l'administration actuelle, les victimes n'ont pas d'options réalistes au-delà du Conseil des droits de l'homme. Au lieu de faire confiance aux promesses vides du gouvernement, le groupe restreint devrait diriger l'appel au conseil pour qu'il crée un mécanisme de justice internationale.

Déclaration de l'ancien Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein par liaison vidéo au Conseil des droits de l'homme le 30 septembre 2015

<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16539&LangID=E>

«Le secteur de la sécurité et le système judiciaire de l'État ont été déformés et corrompus par des décennies d'impunité. L'indépendance et l'intégrité d'institutions clés telles que le Bureau du procureur général et la Commission des droits de l'homme demeurent compromises.

Les forces de sécurité, la police et les services de renseignement ont bénéficié d'une impunité quasi totale et n'ont subi aucune réforme significative depuis le conflit armé. Un processus de vérification à part entière devrait être conçu pour retirer du bureau le personnel des forces de sécurité et les agents publics soupçonnés d'être impliqués dans des violations des droits de l'homme. ».

Il est très important de noter que le Groupe restreint devrait prendre la position suivante pour rendre justice aux victimes tamoules opprimées de la guerre au Sri Lanka.

[A] Créer un mécanisme international de responsabilisation de toute urgence.

[B] Il n'y a aucune chance qu'une autre commission nationale fasse progresser la justice pour les dizaines de milliers de personnes exécutées sommairement, torturées ou disparues de force.,

La France a demandé au Sri Lanka de mettre fin à l'impunité et d'assurer la réconciliation ethnique un jour

après que Colombo se soit retiré d'une résolution des Nations Unies enquêtant sur les atrocités présumées au cours de sa guerre séparatiste de plusieurs décennies.

Un diplomate français de haut niveau a déclaré que Colombo ne pouvait pas souhaiter la résolution de 2015 du Conseil des droits de l'homme que l'ancienne administration sri-lankaise avait coparrainée avec le soutien unanime de l'organe de défense des droits de l'ONU.

La décision de Sri Lanka de se retirer du Co parrainage de la résolution ne signifie pas que la résolution a disparu. La résolution est toujours sur la table.

«C'est juridiquement contraignant. L'objectif est toujours là. La réconciliation doit être une priorité essentielle »,

Le gouvernement actuel et une partie du gouvernement international disent que le développement économique conduira à la réconciliation au Sri Lanka.

Nous avons tendance à dire que pour atteindre le développement économique, il faut obtenir justice pour une véritable réconciliation. Ainsi, la lutte contre l'impunité est évidemment un objectif important.

«Pendant trop longtemps, le sort des familles des disparus a été utilisé comme un point de discussion et un accessoire pour les politiciens et la communauté internationale, mais aucune mesure concrète n'a été prise», a déclaré la directrice exécutive de PEARL, Tasha Manoranjan. «La communauté internationale a contribué à la destruction des vies et des aspirations des Tamouls en 2009 - il est maintenant temps pour la même communauté internationale de répondre aux demandes des familles des disparus».

Étant donné l'«échec systémique» auto-identifié de l'ONU pour protéger le peuple tamoul, il est nécessaire que la communauté internationale veille à ce que justice soit rendue. Le Sri Lanka est manifestement peu disposé à enquêter et à poursuivre les crimes d'atrocité contre le peuple tamoul.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait prendre des mesures décisives et renvoyer la situation au Sri Lanka, comme il l'a fait pour le Darfour et la Libye, à la Cour pénale internationale ou créer un tribunal pénal international ad hoc pour se concentrer spécifiquement sur les crimes d'atrocité commis sur l'île.

Nous appelons les États membres en ce jour de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées déclarée par les Nations Unies à agir et à se tenir aux côtés des victimes pour instaurer une paix permanente dans ce monde.

Thiruchchoti.T
Responsable Politique et relation publique,
Tel: 06 52 72 58 67
Email : mte.France@gmail.com

La **Maison du Tamil Eelam**, association française - régie par la loi de 1901- créée en 2009 avec le soutien de nombreuses organisations de la communauté tamoule de France, tente de mobiliser les compétences et les connaissances de ses membres, des sympathisants et des proches y compris des dirigeants au sein des gouvernements, institutions et organisations dans le but d'alléger les souffrances de la communauté tamoule de l'île du Sri Lanka et de revendiquer leur droit à l'auto-détermination dans un cadre démocratique, en conformité avec le droit international, les pactes et conventions.

Pour plus d'informations, concernant notre mission et notre statut, contactez : mte.france@gmail.com.

Centre de protection des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle – 72018 Paris - Siret N°527 913 933 00018
Tel: 06 52 72 58 67 - email: mte.France@gmail.com